

# **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 Décembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'AVELUY légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

**Conseillers présents :** Christophe BUISSET – Dominique MILLE – Julien MOURET – Annie LEJEUNE – René FIERS – Daniel VALVEKENS – Didier FOLLET – Martine BRÉART.

**Absents ayant donné pouvoir :** Thierry CRAMPON donne pouvoir à Julien MOURET, Virginie LECOINTE donne pouvoir à Didier FOLLET, Paule CLIQUET donne pouvoir à Annie LEJEUNE, Laëtitia CHABÉ donne pouvoir à Christophe BUISSET.

Absent (s) : Philippe ANDRÉ (absent excusé).

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13 Présents : 08 Procuration : 04 Votants : 12

## **Ordre du jour**

- Décision modificative au budget primitif 2022
- Demande de DETR pour l'achat de mobilier scolaire
- Demande de DETR pour des travaux d'assainissement pluvial
- Questions diverses
- Droit d'initiative

## **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 26 Octobre 2022**

Les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation le compte rendu de la séance précédente du 26 Octobre 2022, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune autre remarque n'étant émise, le compte-rendu de la réunion du 26 Octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

## **Décision modificative n° 5 au budget primitif 2022** *Délibération 1.14.12.2022 adoptée à 12 voix pour*

M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager de nouvelles dépenses d'investissement notamment l'installation d'un city-stade rue du Vélodrome et l'achat de mobilier scolaire. Il précise qu'il convient aussi d'ajuster les crédits ouverts pour les études de la salle polyvalente.

Pour ce faire, il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2022 :

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTE</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
021	Virement de la section de fonctionnement	48 821,00
1321.38	Subvention Agence Nationale du Sport (city-stade)	60 000,00
1322.38	Subvention Région des Hauts de France (city-stade)	37 577,00
1322.21	Subvention Région des Hauts de France (plantations)	2 116,00
1332.11	Produit des amendes de police (abri bus)	5 575,00
1348.15	Fonds de soutien local CCPC (vitreaux 1 <sup>ère</sup> tranche)	5 610,00
1348.30	Fonds de soutien local CCPC (logement communal)	4 301,00
<b>TOTAL</b>		<b>164 000,00</b>

#### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTE</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
2128.38	Installation d'un city-stade	150 000,00
21318.28	Travaux de ravalement de l'église	2 121,00
2183.35	Achat de matériel de bureau et informatique	2 121,00
2184.37	Achat de mobilier scolaire	4 000,00
2031.34	Etudes projet salle	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>164 000,00</b>

#### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>COMPTE</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
615231	Entretien de voiries	49 281,00
739211	Versement attribution de compensation	460,00
023	Virement à la section d'investissement	48 821,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

**Remboursement Loyer Locataire M LALLIER Délibération 2.14.12.2022 adoptée à 12 voix pour**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. LALLIER Joël, locataire sis 18 rue Perdu 80300 AVELUY a sollicité la commune pour le remboursement du premier mois de location de février 2011 ; loyer qui s'élève à un montant de 600,00 Euros. Ce dernier lui a été titré alors même que M. LALLIER Joël n'a pris possession du logement qu'en mars 2011 du fait du retard de la fin des travaux dans le logement. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder à M. LALLIER Joël, le remboursement de ce loyer de février 2011 pour un montant de 600,00 Euros afin de régulariser la situation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision de remboursement du loyer de février 2011 pour un montant de 600,00 Euros.

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 Délibération 2.14.12.2022 adoptée à 12 voix pour**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet pour les établissements scolaires de la commune qui consiste à acquérir du nouveau mobilier scolaire. Il précise que le montant total du projet est estimé à **2 039,25 € HT** soit **2 447,10 € TTC** comme suit :

Établissements	Montant HT en €	Montant de la TVA	Montant TTC en €
UGAP	1 744,55 €	348,91 €	2 093,46 €
Manutan Collectivités	294,70 €	58,94 €	353,64 €
Montant total du projet	2 039,25 €	407,85 €	2 447,10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2023 et arrête le plan de financement comme suit :

Montant total du projet HT	2 039,25 €
Subvention DETR 2023 (40%)	815,70 €
Part revenant au maître d'ouvrage Fonds propres	1 631,40 € (dont 407,85€ de TVA)

## **Demande de DETR pour des travaux d'assainissement pluvial**

M. le Maire explique au Conseil Municipal être en attente du devis pour les travaux d'assainissement pluvial rue de Bouzincourt. Il propose donc, de remettre cette décision au prochain Conseil.

### **Questions diverses**

**Prix maisons fleuries :** M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des cartes de remerciements, des administrés ayant reçu un prix pour les « Maisons fleuries ».

**Travaux city stade :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du city stade rue du Vélodrome commenceront début février. Il rappelle que ce projet est subventionné à hauteur de 80% par l'Agence Nationale du Sport au titre de « Paris 2024 » et par les Hauts de France.

**Travaux accès PMR Église :** M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux Accès PMR à l'Église sont presque terminés. Il précise que la commission travaux se réunira prochainement afin de faire le tour de l'ensemble des travaux qui ont été réalisés dans la commune.

**Travaux abattage des peupliers route d'Authuille :** M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir eu la confirmation du Conseil Départemental que les souches des arbres récemment abattus seront broyées.

**Projet plantation et jardin participatif :** M. le Maire aborde avec le Conseil Municipal, le projet de plantation des arbres rue du Vélodrome ainsi que la création du jardin participatif. Il précise que les travaux seront terminés ce lundi 19 décembre 2022, si la météo le permet. M. le Maire précise que les enfants de l'école d'Aveluy ont participé à la plantation des premiers arbres et félicite cette belle implication citoyenne.

**Achat tableau numérique :** M. le Maire évoque avec le Conseil Municipal l'achat du tableau numérique et précise qu'un agent de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot peut venir gratuitement donner les informations utiles aux membres du Conseil intéressés, sur les modalités de l'utilisation de cet outil. Une demande sera faite en ce sens.

**Pack « Mairie connectée » :** M. le Maire indique par ailleurs que l'ensemble du matériel informatique « Pack - Mairie connectée » est en fonction. Ce projet qui consiste à équiper les mairies d'outils informatiques et qui bénéficie de 80% de subventions européennes a été proposé par Somme Numérique et permet désormais de sauvegarder en temps réel l'intégrité et la sécurité des données publiques et comptables de la mairie.

**Concert des élèves de l'école de musique :** M. le Maire précise que le concert des élèves de l'école de musique organisé dans le cadre du Coquelicot Tour dans la salle de Grandcourt s'est bien déroulé et remercie vivement les personnes y ayant participé.

**Messe à l'église d'Aveluy :** Il est précisé qu'une messe se tiendra à l'église d'Aveluy le 24 Décembre 2022 à 19h00 ; un mot d'information sera préparé et distribué.

**Cérémonie des vœux :** M. le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser à nouveau une cérémonie des vœux. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. Cette cérémonie se déroulera un samedi vers 16h00 (courant janvier 2023) dans la salle des fêtes d'Authuille.

**Commission environnement :** M. Dominique MILLE souhaite que la commission environnement puisse passer afin de faire un état des personnes qui participent à la décoration des sapins que la

commune à mis à disposition. Le projet attendu est de décorer les sapins sur le thème lié aux fêtes de fin d'année.

**Achat défibrillateur :** M. Julien MOURET émet le souhait que le Conseil Municipal se positionne sur le futur achat de défibrillateurs pour la commune.

**Illumination fêtes de fin d'année :** Mme Annie LEJEUNE rappelle qu'il est prévu d'apposer la guirlande « Joyeuses fêtes » au niveau de l'Église. Le nécessaire sera fait et la guirlande sera apposée pour des raisons d'accès à la porte de la Mairie.

**Coulée d'eau – rue Perdu :** M. Didier FOLLET indique qu'il convient de prévenir de la dangerosité d'une coulée d'eau gelée rue Perdu à hauteur du numéro 11. En effet, l'eau s'écoule et par le temps de gel, forme un tapis verglacé sur le trottoir. Cela devient dangereux pour les piétons d'emprunter le-dit trottoir. Il convient de prévenir les riverains qui laissent échapper cette coulée d'eau.

**Accès à la plateforme des déchets verts :** M. Daniel VALVEKENS indique qu'il serait souhaitable d'amener des cailloux au niveau de la plateforme qui a tendance à se creuser et faciliter l'accès notamment lors des périodes pluvieuses. Le nécessaire sera fait prochainement.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.***